

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2018
Séance du 14 février 2018

N° 32
Objet : Demande de subvention
en vue de la création d'un
second poste de Conseiller en
Energie Partagé (CEP)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de février 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : ESMIOL Gérard

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 14), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles (jusqu'au rapport n° 9), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 23), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SERRA Victor (jusqu'au rapport n° 21), SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean-Pierre

Étaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à FLORES Sylvain
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n° 15)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
SERRA Victor a donné pouvoir à ACCIAI Bruno (à partir du rapport n° 22)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à BRUN Patricia
VILLARD René a donné pouvoir à BERTRAND Philippe

Étaient excusés :

AILLAUD Sylvie
BALIQUE François
MAGAUD Marie José
REINAUDO Patrick
ROCHAT Jacques
SFRECOLA Alain
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2018

Agglomération Provence Alpes Agglomération

99_DE-004-200067437-20180214-32_14022018

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

La transition énergétique est un enjeu déterminant pour les collectivités territoriales qui doivent être actrices dans la maîtrise de leurs consommations, l'efficacité énergétique, la réduction des pollutions et la mise en valeur de ressources énergétiques locales voire la création de filière de distribution (gaz, chaleur, bois...).

Selon une moyenne nationale, la consommation d'énergie d'un territoire pour ses besoins propres représente 4% de son budget de fonctionnement.

Provence Alpes Agglomération s'est lancée dans une démarche ambitieuse à travers plusieurs décisions et notamment en :

- Prescrivant l'élaboration de son PCAET qui débouchera sur un plan d'actions pluri-annuel de six ans.
- Réalisant un pré diagnostic qui devrait être très prochainement suivi du lancement de l'étude d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dont le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) comprendra un volet traitant des performances environnementales et énergétiques.
- Achevant l'étude, initiée par le PAYS DIGNOIS, de préfiguration pour la création d'une Plateforme de la Rénovation Energétique (PTRE), couplée à un Programme d'intérêt Général « précarité énergétique », sur un périmètre excédant celui de PAA.
 - Etudiant un projet de méthanisation sur un périmètre excédant celui de PAA.
 - Achevant la mise en œuvre du projet TEPCV.

Dans le cadre de la transition énergétique, le rôle d'un CEP consiste en premier lieu à intervenir au niveau du suivi des consommations d'énergie, de télécommunication, d'eau, des réseaux d'éclairage public... Le CEP identifie les gisements d'économie, propose des actions d'amélioration, conseille et accompagne les acteurs et services, sensibilise les usagers aux bonnes pratiques sobres en énergie et évalue les résultats des actions engagées. Il participe au lancement des projets et au développement des énergies renouvelables.

De manière transversale il assure une mission d'accompagnement des élus et du personnel de la (des) collectivité(s).

A l'aide de financements régionaux et de l'ADEME pour trois années, un CEP a été recruté par l'ex-Communauté de Communes de la Moyenne Durance en juillet 2016 pour trois ans et depuis la création de Provence Alpes Agglomération, sa mission s'est poursuivie telle qu'elle avait été conçue dès son origine à savoir dans le cadre d'une mutualisation entre cet EPCI et les communes alors concernées (6 communes sur 8).

Le Copil « CEP » qui s'est tenu à Château-Arnoux-Saint-Auban le 23 octobre 2017 a suggéré de poursuivre l'action tant au niveau de PAA que des communes actuellement concernées et de l'ouvrir aux autres communes composant le périmètre de PAA qui se montreraient volontaires.

C'est dans cet objectif qu'il vous sera proposé de solliciter une aide de l'ADEME sur trois ans de 24 000 €/an au titre des charges de personnel et de 3 000 € au titre de la communication ainsi que de 15 000 €, pour la première année, au titre des acquisitions en matériel et bureau.

La Région ne finance plus ce type de poste.

Ce dispositif est signalé dans les annexes à la convention pluriannuelle, Etat – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – ADEME CPER 2015 2020 Axe « Transition écologique et énergétique »

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/02/2018

Application agrée F-legalise.com

99_DE-904-200067437-20180214-32_14 022018

pour soutenir le développement d'une ingénierie globale (technique et financière) territoriale de conseil, de formation et d'accompagnement au service de projets de transition écologique et énergétique.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit comme suit par année pleine :

dépenses		recettes		2018
salaires brut	24 000 €			
charges patronales	11 000 €	subvention ADEME équipement	15 000 €	
frais généraux	6 700 €	subvention ADEME personnel	24 000 €	
acquisitions matériel et bureau	20 000 €	subvention ADEME communication	3 000 €	
dépenses externes com.	3 000 €	fonds propres	22 700 €	
Total	64 700 €		64 700 €	
dépenses		recettes		2019
salaires brut	24 400 €			
charges patronales	11 300 €	subvention ADEME équipement		
frais généraux	6 900 €	subvention ADEME personnel	24 000 €	
acquisitions matériel et bureau	0 €	subvention ADEME communication	3 000 €	
dépenses externes com.	3 000 €	fonds propres	18 600 €	
Total	45 600 €		45 600 €	
dépenses		recettes		2020
salaires brut	24 800 €			
charges patronales	11 500 €	subvention ADEME équipement		
frais généraux	7 100 €	subvention ADEME personnel	24 000 €	
acquisitions matériel et bureau	0 €	subvention ADEME communication	3 000 €	
dépenses externes com.	3 000 €	fonds propres	19 400 €	
Total	46 400 €		46 400 €	

Dans ces conditions, deux agents pourraient être déployés sur l'ensemble du territoire de PAA avec une réorganisation des missions qui permettent de répondre prioritairement aux besoins de la Communauté d'Agglomération.

Ces agents seraient mutualisés avec les communes partenaires avec un CEP pour environ 25 000 habitants. En appui avec des référents locaux (par commune ou territoire en fonction de la population et des liens établis) ils feraient, entre autres, remonter le suivi des consommations des factures et les projets.

Cette mutualisation pourrait faire l'objet d'une contrepartie financière en fonction des demandes des communes sur la base par exemple d'un forfait journalier. (Afin de disposer d'un ordre de grandeur il a été estimé à l'heure actuelle par les services que ce forfait journalier s'élèverait au maximum 130 € pour l'intervention d'un agent. Cette évaluation prend en considération de manière cumulative les subventions restantes ADEME plus Région pour le 1^{er} poste de CEP et celle attendue de l'ADEME pour un 2^{ème} poste.).

Ce dispositif général se substituerait aux dispositions déjà en place sur l'ex-CCMD.

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/02/2018

Application agréée F. Jouglaire.com

99_DE-004-200067437-20180214-32_14022018

Cette organisation permettrait par ailleurs aux deux CEP de contribuer à la mise en œuvre des compétences exercées par PAA. A titre d'exemple :

- participation aux COTECH et au suivi du Bureau d'études retenu pour l'élaboration du PCAET
- rénovations des bâtiments de PAA
- éclairage public et la pollution lumineuse
- véhicules propres
- développement des énergies renouvelables
- chaufferies et réseaux de chaleur
- etc.

Ils interviendraient en amont du lancement officiel d'un projet de PAA ou en Assistance à la Maîtrise d'Œuvre d'un projet communal.

Il vous est proposé d'autoriser Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME selon les objectifs et le plan de financement prévisionnel présentés.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/02/2018

Approuvé en agglomération

99_DE-004-200067437-20180214-32_14 022018